

Date de convocation :
11 Septembre 2024

Date d'affichage :
11 Septembre 2024

Nombre de
conseillers
En exercice : 19
Présents : 11
Votants : 14

L'an deux mille vingt-quatre le dix-huit septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Étaient présents : M. BÉZIERS Laurent - Mme CAUJOLLE Sandrine
M. COINTE Frédéric - Mme DEHOVE Claude - M. LECUYER Damien
M. NORMAND Alain - Mme REMY Élisabeth - M. THIRAUT Alexis -
M. THIRAUT Damien - M. UGOLETTI Olivier - Mme VARUTTI Emilie.

Absents excusés : Mme DIEN-BRÉANT Céline (Pouvoir à M.
THIRAUT Alexis) - Mme GILLET Nadine - Mme LOUIS Chantal
(Pouvoir à Mme DEHOVE Claude) - M. RAULIN Patrick (Pouvoir à M.
COINTE Frédéric) - Mme THÉPAUT Chrystel.

Absents : M. GOSSET Cyril - Mme REGNIER Aurélia - M. REMY
Michel.

M. THIRAUT Alexis a été désigné en qualité de secrétaire par
le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

49-2024
RÉNOVATION DE
15 LEDS SUR
POTEAU BÉTON

Monsieur Le Maire indique aux membres du Conseil qu'il envisage
d'effectuer les travaux suivants, dans le cadre des compétences
transférées à l'USEDA :

Rénovation de 15 LEDS sur poteau béton

Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en
vigueur à ce jour, ressort à 12 196,33 € HT.

En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la
contribution s'élève à 6 593,95 € HT, et se répartit comme suit :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT DES TRAVAUX	PARTICIPATION USEDA	CONTRIBUTION COMMUNE
<u>Eclairage</u>			
<u>Public</u>	10 543,71 €	5 271,86 €	5 271,86 €
Matériel	1 652,62 €	330,52 €	1 322,09 €
Réseau			
	12 196,33 €	5 602,38 €	6 593,95 €

La contribution sera actualisée en fonction de la variation des indices
des travaux publics, conformément au marché public de travaux de
l'USEDA en cours.

Après avoir ouï l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil **accepte** ces décisions à l'**unanimité** des suffrages exprimés :

- 1) D'inscrire cette opération sur son budget de l'année **suivante**.
- 2) S'engage à verser à l'USEDA, à l'issue des travaux, la contribution financière détaillée ci-dessus, actualisée conformément au marché de l'USEDA et des travaux réalisés.
- 3) En cas d'abandon du projet approuvé par la collectivité, les frais d'étude engagés seront remboursés à l'USEDA.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Alexis THIRAULT,
Le secrétaire de séance.

Alain NORMAND,
Le Maire.

Publié sur le site internet
le : 23/09/2024
Envoyé en Préfecture le :
23/09/2024
Reçu en Préfecture le :
23/09/2024
Identifiant de
télétransmission :
002-210206512-
20240918-49-2024-DE
Alain NORMAND
Le Maire,